

## MATIERE A DISCUSSION : L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES.

*Pierre Janin, agrégé des lettres modernes,  
chargé de mission pour le plurilinguisme, la francophonie, le français dans le monde,  
délégation générale à la langue française et aux langues de France,  
ministère de la culture et de la communication*

Le paysage actuel de l'enseignement des langues en France est caractérisé par trois contradictions. La première oppose la structuration de l'enseignement des langues et sa pratique réelle : d'un côté, un cadre réglementaire de programmes de langues riche et ouvert : deux langues vivantes en plus du français durant la scolarité obligatoire, un choix de plus de cinquante langues au baccalauréat (étrangères, anciennes, régionales, non-territoriales...) ; de l'autre, une offre réelle de langues rétrécie, pour l'immense majorité des élèves, à l'anglais LV1 et l'espagnol LV2, ce qui correspond d'ailleurs à l'aspiration de la majorité des prescripteurs<sup>1</sup>.

La seconde contradiction est l'inquiétante divergence entre le haut degré d'apprentissage requis par les programmes et les résultats décevants des élèves dans les diverses compétences langagières, en fin d'études secondaires. Enfin, troisième contradiction, qui n'est ni la moindre, ni la plus visible, l'opposition entre l'intérêt particulier et l'intérêt général : quand tous les individus apprennent la même langue étrangère, c'est la capacité de la Nation à échanger et à dialoguer directement avec les autres cultures qui est en péril.

Le résultat de ces contradictions est double : si tout le monde apprend la (ou les deux) même(s) LV, l'avantage s'annule en termes de fonctionnalité professionnelle et il faudra réinvestir dans l'apprentissage d'une 3<sup>e</sup>, d'une 4<sup>e</sup> langue, pour retrouver un avantage différentiel. De plus, en même temps que les individus, c'est le pays qui perd ses capacités linguistiques d'adaptation et de communication. Il faut enfin mentionner une importante conséquence indirecte pour la langue française : le risque de la faire passer, aux yeux mêmes de ses locuteurs, pour une langue de second rang, nécessitant la médiation universelle de l'anglais pour communiquer avec les autres.

Comment chercher à sortir au mieux de ce état de fait ? Comment convaincre les Français d'élargir leur choix de langues et comment organiser l'enseignement en offrant dans la plus grande quantité de lieux possible le plus grand choix de langues possible ?

Partant de ce rapide et sombre constat, je voudrais suggérer un certain nombre de pistes :

1- L'organisation traditionnelle (actuelle) de l'enseignement permet-elle d'enrichir l'offre de langues ? Je ne le crois pas, car il est déraisonnable de songer à nommer des enseignants de nombreuses langues dans un grand nombre d'établissements : le coût budgétaire rend cette solution impossible.

En revanche, avec le recours au TICE, une flexibilité intéressante peut s'installer : cours par visioconférence, laboratoires ou salles de langues permettant un travail adapté au rythme et aux capacités de chacun, combinaison d'enseignement en présentiel et à

---

<sup>1</sup> Un rapport du Sénat donnait en 2003 ce chiffre éclairant et inquiétant : pour l'ensemble du second degré (collèges et lycées, publics et privés), seuls quelque 13 000 élèves, soit 2,32% du total, étudiaient une LV1 autre que l'anglais, l'espagnol ou l'allemand. Et l'allemand a depuis vu se poursuivre la chute de ses effectifs. *L'enseignement des langues étrangères en France*, rapport d'information n° 63 (2003-2004) de M. Jacques LEGENDRE, sénateur, fait au nom de la commission des affaires culturelles du Sénat, déposé le 12 novembre 2003.

distance... Autant de modalités techniques et pédagogiques qui permettraient d'organiser, au niveau académique par exemple, une offre de langues élargie aux élèves, ainsi qu'une répartition plus efficace des ressources et des savoirs chez les professeurs. Cela permettrait d'ailleurs aux centaines, voire aux milliers de nos collègues de langue actuellement inemployés, par restriction volontaire de l'offre de langues de leur établissement, de retrouver une activité pédagogique dans leur champ de compétence.

- 2- Comment, parallèlement à ces réformes de structure, adapter l'enseignement des langues aux besoins des apprenants ? Je voudrais lancer la discussion à travers une série de propositions.

Par exemple, créer en langues des classes de niveau permettant aux enfants disposant de capacités linguistiques personnelles de les développer quel que soit leur âge.

Mais aussi, chercher à casser l'éviction automatique qui procède du système : celui qui s'inscrit en espagnol n'apprendra pas l'italien. Une méthode englobante et comparative fondée sur l'intercompréhension entre langues apparentées (parler sa langue et comprendre celle de son interlocuteur) présente parmi ses multiples avantages celui d'établir concrètement les rapprochements entre les mots d'une part, les résolutions syntaxiques d'autre part. Ainsi par exemple, pour le dire sous une forme un peu abrupte, apprend-on les cinq langues romanes en même temps ; pour être plus précis : on acquiert des compétences réceptives qui élargissent le champ linguistique, qui préparent à une extension des connaissances et qui, *last but not least*, font retour sur notre langue maternelle.

C'est pourquoi, dernière piste de réflexion sur ce thème, le cours de français devrait devenir le carrefour de l'apprentissage des langues, les allers-retours entre les autres langues et lui clarifiant et explicitant la démarche de communication à la base même de l'enseignement des langues<sup>2</sup>.

- 3- Le troisième combat à mener, d'un autre ordre mais tout aussi difficile, sera celui de l'opinion publique, et notamment l'opinion des parents d'élèves : comment les gagner à la cause du plurilinguisme, comment les amener à voir dans la pluralité des formations un avantage pour leurs enfants, avantage qui ne peut que profiter à la collectivité ? Enfin, question à nos collègues de langues (et donc de français) ? Quelle est leur opinion sur l'ensemble de ces questions ? Ces évolutions, cette révolution (?), sont-ils prêts à les accompagner ? Comment les conçoivent-ils : inutiles, inéluctables, impossibles, impératives ? Selon quelles modalités pédagogiques et didactiques ? Et, *horresco referens*, avec quelles évolutions réglementaires des services et des missions ?

Ce sont là, brièvement jetées, des questions sur lesquelles il existe, selon moi, bien des matières à discussion.

---

<sup>2</sup> Wer fremde Sprachen nicht kennt, weiß nichts von seiner eigenen, (celui qui ne connaît pas les autres langues ne sait rien de la sienne), Goethe, *Maximes et réflexions*.